

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE : BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

Au vu des circonstances actuelles et à la suite des mesures de confinement total prises par les autorités Gouvernementales pour limiter la propagation de la pandémie COVID-19, BH Assurance informe ses honorables actionnaires que la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le 14 Avril 2020 sera tenue à distance. A cet effet, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier (Signature légalisée) ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires sont fixées conformément au Communiqué du CMF du 19.03.2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A cet effet, BH Assurance informe ses honorables actionnaires que :

- Tous les documents afférents à cette assemblée sont consultables et téléchargeables, en ligne, à la disposition des actionnaires sur notre site web sur l'adresse suivante :

www.bh-assurance.com.

- Les actionnaires sont invités à participer au vote via courrier (Signature légalisée) ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. Un Formulaire unique de vote est téléchargeable sur notre site web susmentionné.

- Une fois rempli et signé, le Formulaire de vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique sur l'adresse mail suivante : nessrine.chouchane@bh-assurance.com.

La date limite de réception du Formulaire de vote dument rempli et signé est le **12.04.2020**.

- Pour pouvoir participer, en vidéo conférence, à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire, les actionnaires, qui le souhaitent, sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations à cette vidéo conférence et ce, **au plus tard le 10.04.2020** à l'adresse suivante : nessrine.chouchane@bh-assurance.com.

NB :les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Par ailleurs, les actionnaires de BH Assurance peuvent adresser via email, à l'adresse nessrine.chouchane@bh-assurance.com, toute question et/ou observation, adressée au

Président de l'Assemblée ou aux commissaires aux comptes et se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale dans un délai ne dépassant pas le **08.04.2020**.

Toute question ou remarque ayant une incidence sur la décision de vote donnera lieu à une réponse de la part de la société, par retour email, dans un délai de deux jours à partir de la date de réception.

NB : Les réponses fournies aux questions posées seront consultables en ligne sur le site web de BH Assurance.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.